



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnes défavorisées

Question écrite n° 26588

Texte de la question

M. Louis Guédon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontre le secours populaire français, dans le cadre du programme d'aide aux plus démunis organisé avec la collaboration de l'Union européenne qui met à la disposition de cette association des quartiers de viande d'intervention. Ceux-ci sont ensuite rétrocédés par appel d'offre à des entreprises qui fabriquent des produits carnés finis (steaks hâchés, hamburgers, conserves...). Or les viandes d'intervention sont entreposées depuis 1996 ; elles ont une valeur marchande insignifiante par rapport au prix d'intervention, et le résultat des appels d'offre aboutit à une réduction importante des produits finis (3 à 6 fois moins que l'année précédente). Il en découle donc une diminution dramatique de l'aide alimentaire, qui pénalise lourdement les populations en difficulté. Il lui demande comment il serait possible de remédier à cette situation et quelles solutions peuvent être envisagées.

Texte de la réponse

Alerté sur les difficultés que rencontrent les associations caritatives pour répondre aux besoins alimentaires des plus démunis, suite à la faible contre-valeur en produits alimentaires des viandes bovines d'intervention mises à disposition par l'Union européenne, dans le cadre du règlement R. 3730/37, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est entretenu avec les représentants des quatre associations engagées dans cette action, afin d'identifier les éventuelles solutions palliatives. Suite à cette rencontre, la commission a été sollicitée afin qu'elle débloque, dans les meilleurs délais, une aide complémentaire sous forme de viande bovine. Elle a été également engagée à modifier certaines dispositions du règlement communautaire de base pour une plus grande efficacité dans son application. Enfin, compte tenu, de la situation d'urgence, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'est engagé à étudier, en concertation avec le Premier ministre et la ministre de l'emploi et de la solidarité, les possibilités d'une aide exceptionnelle imputable sur le budget national et permettant l'achat et la mise à disposition de viandes fraîches ou transformées.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26588

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1315

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2331